



Marquons l'Ille-et-Vilaine  
par l'innovation sociale

Propulseur d'entrepreneuriat collectif

Appel à candidature 2018  
Accompagnement à la création d'entreprise  
innovante et solidaire en incubateur

Règlement pour le dépôt des projets

UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage  
en Bretagne / Avec le Fonds européen  
de développement régional



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Région  
BRETAGNE



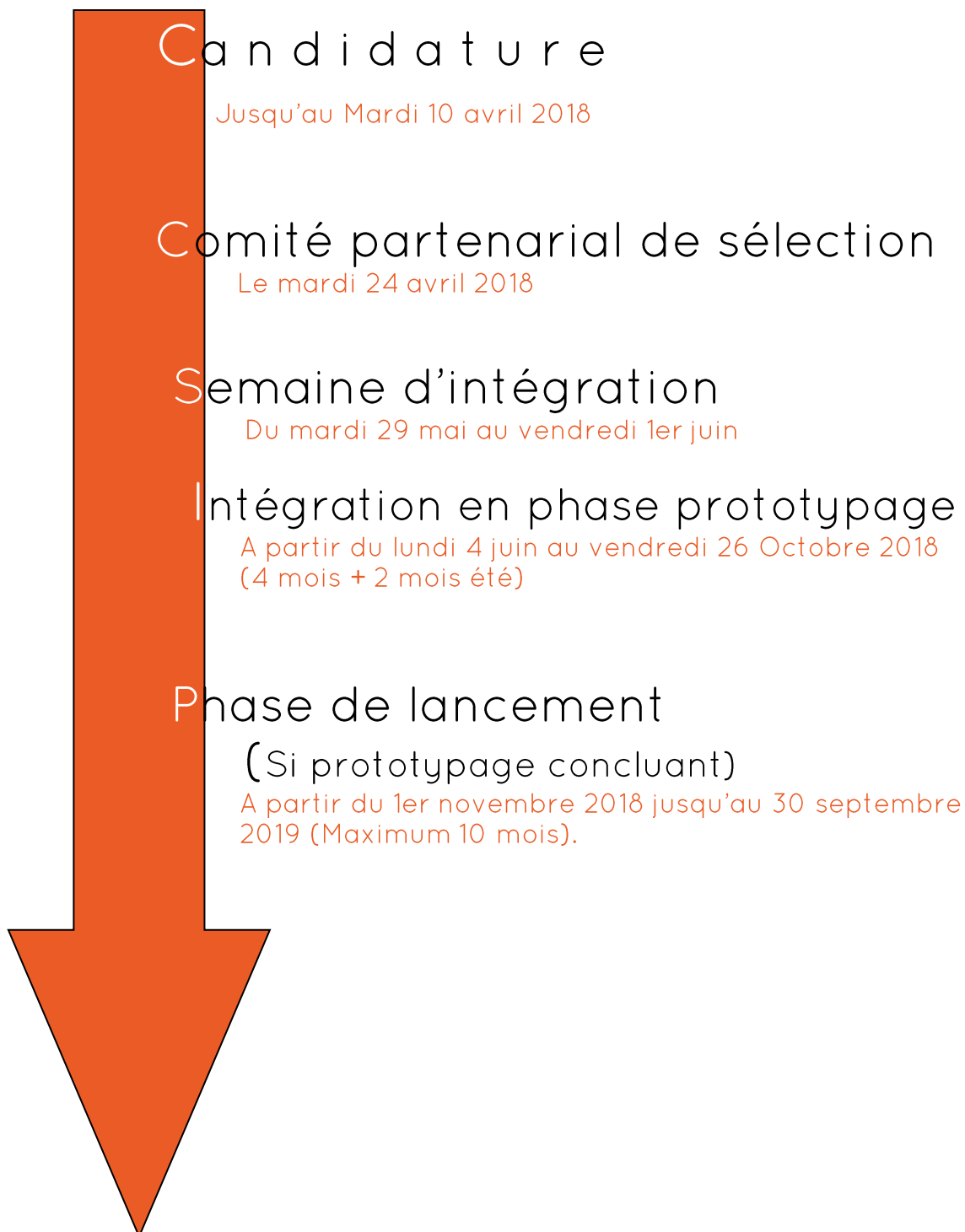
Ille & Vilaine  
LE DÉPARTEMENT



METROPOLE  
rennes  
vivre en intelligence

# TAg35 Incubateur

## Calendrier



## Envie de créer une entreprise solidaire ?

Vous avez un projet de création d'entreprise et vous pensez que l'utilité sociale et sociétale d'un projet prime sur le seul partage des bénéfices ?

Votre projet a une forte dimension éthique, il est innovant sur le plan social et/ou environnemental ? Vous pensez qu'il sera viable économiquement et créateur d'emploi ?

Vous avez besoin d'être accompagné·e·s par des professionnel·le·s sur le montage du projet, de l'élaboration de votre modèle de fonctionnement jusqu'au lancement de votre entreprise ?

Vous frappez à la bonne porte !

Trajectoire Agiles 35, le propulseur d'entrepreneuriat collectif de l'Ille et Vilaine est une offre globale d'accompagnement renforcée des créatrices et créateurs d'entreprises mettant leur projet au service de leur territoire et de ses habitant·e·s. Il les intègre dans le réseau d'acteur·rice·s de l'économie sociale et solidaire.

Le TAg35 développe ainsi 3 outils :

- Un **révélateur** : invente des solutions entrepreneuriales solidaires et durables à partir des besoins sociétaux identifiés sur le territoire.
- Un **idéateur** : accompagne les porteur·e·s de projet à transformer leurs idées innovantes en un projet solidaire.
- Un **incubateur** : propulse des projets d'entreprises solidaires jusqu'à ce qu'elles fonctionnent de manière autonome et soient créatrices d'emplois durables.

TAg35 lance son deuxième appel à projet à destination des candidat·e·s à l'intégration.

## Ce que vous apporte l'incubateur Tag 35 ?

Au sein de l'incubateur, vous pourrez bénéficier d'un processus d'accompagnement contenant :

- Des ateliers animés par des intervenant·e·s spécialisé·e·s pour acquérir les bases nécessaires à l'exercice du « métier d'entrepreneur·e ».

- Un accompagnement intégrant méthodologie et ingénierie de projet tout au long de la construction et du lancement de votre entreprise.
- Des ateliers pour mobiliser l'intelligence collective au service de chaque projet
- Une mise en réseau avec les acteurs publics, les financeurs, les investisseurs, les entreprises, et les acteurs de l'économie sociale et solidaire du territoire. Pour vous c'est la possibilité d'avoir accès à un véritable écosystème solidaire.
- Un accompagnement à la structuration financière et à la levée de fonds pour propulser votre entreprise.
- La possibilité de mobiliser de l'expertise technique sur votre projet en fonction de vos besoins et de votre expérience.
- La possibilité d'utiliser un espace de travail collectif pour éviter l'effet d'isolement en phase de création.

### **Nos valeurs :**

Trajectoire Agile 35 intègre dans son fonctionnement les principes de l'ESS et partage une éthique commune avec les acteur·rice·s qui s'y inscrivent. Au-delà de notre palette de service :

- Nous vous accompagnons vers l'autonomie : pour vous amener à faire vos propres choix en construisant vos compétences d'entrepreneur·e.
- Vous êtes au cœur du projet : nous partons de vos aspirations, nous prenons en compte votre parcours pour vous accompagner vers le but que vous vous êtes fixé.
- L'égalité et la bienveillance sont recherchées mais elles s'accompagnent d'une exigence quant à la quantité de travail fournie, l'éthique personnelle et l'investissement dans le projet.
- Nous vous aidons à monter votre projet en mettant au centre ses finalités sociales et environnementales mais avec un souci de la faisabilité économique et technique.

- Nous développons les pratiques collectives pour construire son projet.

## Participation et engagements des porteur·e·s de projet

Nous demanderons aux personnes qui seront retenues dans ce processus d'accompagnement une participation financière. Loin de couvrir l'intégralité des coûts des prestations que nous proposons, cette participation symbolise avant tout votre engagement à mener à son terme et avec assiduité votre projet de création d'entreprise.

Ce processus d'accompagnement est soutenu en grande partie par les efforts financiers conséquents de nos partenaires publics : nous tenons ainsi à utiliser au mieux les deniers publics qui nous ont été confiés.

Vous trouverez ci-dessous la tarification pratiquée pour 2018 la durée de l'accompagnement étant variable selon vos besoins, les prix sont mensuels ;

Tarif pratiqué par projet, selon le nombre de porteurs de projet	Tarif mensuel
Si vous êtes seuls à porter votre projet	60€/mois
Si votre équipe projet se compose de 2 personnes	90€/mois
Si votre équipe se compose de 3 personnes	120€/mois

Par ailleurs vous vous engager à :

- Suivre avec assiduité le processus d'accompagnement défini collectivement et vous rendre ainsi disponible aux dates d'ateliers.
- Participer à la dynamique collective de la promotion.
- Travailler en toute transparence avec le chargé d'accompagnement de l'incubateur en rendant compte régulièrement des avancées de votre projet.
- Respecter l'éthique de TAg35 et de ses partenaires.
- Respecter le règlement intérieur de l'espace partagé.

## La démarche d'accompagnement proposée

Deux périodes sont prévues dans le cadre de l'incubateur :

### 1- La période de PROTOTYPAGE (itinéraire formatif préétabli)

Cette phase vérifie la faisabilité technique des projets sélectionnés retenus par le comité partenarial de TAg35, à l'issue d'un appel à projet. Elle a pour objectif de :

- Réaliser les pré-études nécessaires à l'évaluation de la faisabilité et le potentiel économique des projets, dans le contexte de son innovation sociale.
- Identifier les partenariats ou les acteurs pertinents pour la formalisation du projet (Territoires/ Filières/Recherche. . .)
- Savoir utiliser la méthodologie de projet et ses outils
- Identifier les enjeux de la gouvernance et d'un management adapté
- Décliner son offre de service
- Elaborer une stratégie marketing et de communication
- Définir un budget de fonctionnement réaliste, réalisable et les financements mobilisables
- Percevoir les compétences en matière de leadership et de management nécessaires à la réalisation du projet.

A l'issue de cette phase (durée maximale de 6 mois dont les 2 mois d'été), les projets seront auditionnés par les membres de l'incubateur de TAg 35 qui statueront sur l'entrée en phase de construction et le lancement au regard des axes de travail définis notamment sur la base d'un plan d'affaire de démarrage (BPS).

## 2- La période de LANCEMENT (itinéraire formatif libre)

Pendant cette période de 10 mois maximum, vous travaillerez à la création concrète de votre entreprise. L'objectif est de vous permettre de faire évoluer votre projet jusqu'à sa maturité.

Vous bénéficierez de :

- Un appui technique et méthodologique
- Un appui conseil individualisé pour la mobilisation des moyens indispensables à la formalisation et la consolidation du projet.
- Une mise en réseau de partenaires complémentaires : laboratoires, collectivités, financeurs.
- Un accompagnement à la recherche de financements directs ou indirects
- La recherche de solutions d'hébergement physique du projet
- La mise en place d'un suivi individualisé
- De temps collectifs d'apports de connaissances et de mutualisation d'expériences

Ces ateliers ne sont pas planifiés à l'avance. Le collectif de porteur·e·s de projets choisira en fonction de ses besoins du moment, les formations qui lui semble les plus appropriées. Un programme sera établi par trimestre en fonction de ces besoins.

### **Qui peut répondre à l'appel à projet sur le département d'Ille et Vilaine ?**

- Une équipe souhaitant créer ou reprendre une entreprise dans le champ de l'économie sociale et solidaire.
- Une structure portant un projet innovant de développement local
- Une personne préfigurant un collectif ou une équipe portant un projet dans le champ de l'économie sociale et solidaire

*Les profils des membres de l'équipe peuvent être divers : salarié·e-s, étudiant·e-s, doctorant·e-s, groupement d'entreprises, demandeur·euse-s d'emplois... TAg35 n'apporte pas un statut différent de celui à l'entrée en incubateur.*

## **Comment va se dérouler la sélection des projets ?**

### 1- Comité technique de validation :

Au fur et à mesure de la réception des différents dossiers, un comité technique vérifiera les critères de recevabilité des projets :

- Dossier complet
- Appartenance à l'ESS, inscription dans l'innovation sociale, utilité sociale
- Création de plus de 3 ETP en rythme de croisière.
- Ancrage territorial sur l'Ille et Vilaine (35)

Un rdv ou un appel téléphonique pourra vous être proposé en cas de besoin d'éclaircissement du comité de validation.

### 2- Comité partenarial de sélection :

L'incubateur de TAg35 s'appuie sur plusieurs acteurs de l'économie sociale et solidaire d'Ille et Vilaine, de la Bretagne et de l'innovation (CRESS, Pôles ESS, Universités, Bretagne Active, Urscop, CAE Elan créateur...). Ces partenaires font donc naturellement partie intégrante du comité partenarial de sélection.

Le comité de sélection partenarial de l'incubateur TAg35 se réunira le mardi 24 avril 2018 pour **l'audition des projets retenus à partir des dossiers de candidatures** déposés au plus tard le mardi 10 avril 2018.

Le jury est composé de 5 catégories : de représentant·e-s de l'économie sociale et solidaire, professionnel·le-s de l'innovation technologique, représentant·e-s de territoires, professionnel·le-s de l'accompagnement à la création d'entreprises et des personnes qualifiées (expert métier ou domaine d'activité...). Des porteur·e-s de projet de la première promotion pourront venir compléter ce jury. Les différents projets passeront un oral devant ce jury et répondront aux éventuelles questions. Les membres du



jury auront lu au préalable votre dossier. La durée de cet oral dépendra du nombre de projets proposés et vous sera communiqué, ainsi que l'heure de passage ultérieurement. Le comité partenarial de sélection choisira les projets qu'il aimerait voir naître sur le territoire.

### **Les critères d'éligibilité**

Le jury étudiera les projets sur la base des critères suivants :

- Projet intégrant une dimension sociale et une réponse à un besoin social. Innovation sociale et territoriale
- Degré d'appréhension suffisant de faisabilité économique et financière
- Projet présentant un réel potentiel en termes d'emploi (plus de 2).
- Les liens établis avec le territoire
- Le processus participatif de la gouvernance et l'appropriation collective de la valeur produite.
- Qualité entrepreneuriale et complémentarité de l'équipe

### **Les critères bonifiant**

- Disponibilité et implication de l'équipe porteuse du projet pendant 16 mois.
- Projet présentant une bonne perspective de concrétisation d'ici la fin de la phase d'incubation (fin aout 2019).
- Cohérence du projet avec le diagnostic du territoire/de la filière et les thématiques, maturité du projet
- Avoir participé à la formation Créops ou toute autre formation liées à la création d'activité en économie sociale.
- Avoir déjà participé à une session d'émergence proposée par les propulseurs bretons TAg BZH

## Les étapes de sélection des projets

1. Date limite de dépôt des dossiers : Mardi 10 avril 2018 soit par voie numérique en PDF soit par courrier.
2. Vérification des critères d'éligibilité sur dossier par le comité technique.
3. Audition des projets présélectionnés par le comité partenarial de sélection : Mardi 24 avril 2018.
4. Semaine d'intégration : du mardi 29 mai au vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018.
5. Prototypage : 6 mois du lundi 4 juin au vendredi 26 octobre
6. Audition des projets en phase prototypage par le jury : mardi 6 novembre 2017 sur la base d'un plan d'affaire rédigé (Business plan social) et pitch.
7. Après avis favorable du jury, démarrage de la phase d'incubation pour une durée de 10 mois maximum du 7 novembre au 31 août 2019.

### Plusieurs thématiques ouvertes à l'appel à projet, à titre d'exemple :

Confrontés à des préoccupations majeures, les territoires identifient au plus près les besoins des populations. Les enjeux portent sur les axes de développement des territoires, et plus particulièrement le tourisme, les services de proximité, l'éco-industrie, l'environnement, le nautisme, la santé, l'économie numérique, l'artisanat d'art, la culture et le patrimoine...

A titre d'exemple la première promotion s'est composée de recyclerie, de conciergerie de quartier, d'une Scic recherche et développement, d'un bar-restaurant-épicerie rural citoyen et de projets, de fabrication de repas pour crèches, de coopérative d'installation aux projets agricoles, ateliers de fabrication et épicerie de vente de produits locaux, d'un bar-restaurant de ville réunissant l'écriture et le goût, d'un supermarché coopératif, d'une association et SAS pour inclure des jeunes souffrants de handicap...